

V.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

POUR L'EXERCICE 1898.

---

(AMENDEMENTS.)

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1897 s'éleve au chiffre de . . . . .	fr.	2,806,015 97
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898, montent à . . . . .		2,822,965 28
	AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>16,951 51</u>

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

## A. — Service ordinaire :

Exercice 1897 . . . . .	fr.	2,801,015 97
— 1898 . . . . .		2,822,965 28
	AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>21,951 51</u>

## B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1897 . . . . .	fr.	5,000 »
— 1898 . . . . .		»
	DIMINUTION. . . . . fr.	<u>5,000 »</u>

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1898 s'élevaient à . . . . . fr. 2,797,065 28  
 Les amendements proposés portent ce chiffre à . . . . . 2,822,965 28  
 soit une augmentation de . . . . . fr. 25,900 »  
 qui s'explique ainsi qu'il suit :

## SERVICE ORDINAIRE.

## CHAPITRE PREMIER.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit porté au projet de Budget primitif . . . . .	fr.	354,500 »
— — — — — amendé . . . . .		387,500 »
	AUGMENTATION. . . . . fr.	<u>33,000 »</u>

Il convient de comprendre dans le crédit inscrit à l'article 2 du Budget les

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

allocations de toute nature au personnel de l'Administration, à l'exception des frais de route et de séjour qui ne sont que le remboursement de dépenses effectuées pour motifs de service.

Les indemnités pour travaux extraordinaires ainsi que les secours ont, jusqu'à présent, été payés à charge de l'article 33 du Budget. Ces dépenses peuvent être estimées, en moyenne, à 10,000 francs par an, somme que l'on propose de transférer de l'article 33 à l'article 2.

L'augmentation réelle est ainsi réduite à 25,000 francs. Cette somme est destinée, jusqu'à concurrence de 7,500 francs, à la création de quelques emplois nouveaux rendus nécessaires par l'extension des services du Département et, pour le reste, à des augmentations de traitement en faveur de fonctionnaires et d'employés qui ne jouissent pas encore du traitement médium ou maximum de leur grade.

## CHAPITRE V.

## DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 32 (ancien). — *Traitement d'un commis de chancellerie à Constantinople.*

Crédit porté au projet de Budget primitif . . . . . fr.	6,000	»
— — — amendé . . . . .	»	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . . fr.	6,000	»

On propose la suppression du crédit de l'article 32 (ancien). Moyennant une légère modification au libellé de l'article 32 (nouveau), la somme de 6,000 francs affectée au traitement du commis de chancellerie à Constantinople peut être rattachée à ce dernier crédit sur lequel s'imputent les traitements des drogmans et des employés dans diverses résidences.

ART. 32. — *Traitements des drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences.*

Crédit porté au projet de Budget primitif . . . . . fr.	82,245	»
— — — amendé . . . . .	91,145	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . . fr.	8,900	»

Le libellé de l'article 32 a été modifié de manière à permettre l'imputation des charges nouvelles auxquelles le crédit de cet article doit faire face.

L'augmentation proposée se justifie comme il suit :

1° Une somme de 6,000 francs est transférée de l'article 32 (ancien), ainsi qu'il est expliqué ci-dessus;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° 1,200 francs sont destinés à mettre le service de ghoulams (courriers) près notre légation à Téhéran, en rapport avec les nécessités constatées;

3° Une autre somme de 1,200 francs servira à payer le salaire d'un chancelier près notre consulat général à Tanger;

Enfin 4°, une somme de 500 francs est demandée pour pourvoir à des besoins imprévus.

## CHAPITRE VI.

## MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 35. — *Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit porté au projet de Budget primitif . . . . . fr.	60,000 »
— — — — — amendé . . . . .	50,000 »
	10,000 »
DIMINUTION . . . . fr.	10,000 »

La diminution de 10,000 francs résulte d'un transfert de pareille somme à l'article 2, ainsi qu'il est expliqué plus haut.

---

Les propositions d'augmentations et de diminutions sont résumées en un tableau imprimé en annexe à la suite du projet de loi amendé.

---

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1898 est fixé à la somme de deux millions huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-cinq francs vingt-huit centimes (fr. 2,822,965 28), conformément au tableau ci-annexé.

---

(100)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
POUR L'EXERCICE 1898.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	
2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.	387,500 »	
3	Matériel. . . . .	49,500 »	491,000 »
4	Fonds secrets. . . . .	13,000 »	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold. . . . .	20,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne. . . . .	58,000 »	
7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000 »	
8	Bésil . . . . .	30,000 »	
9	Chine . . . . .	34,150 »	
10	Danemark, Suède et Norwège . . . . .	25,000 »	
11	Espagne . . . . .	50,000 »	
12	États-Unis . . . . .	50,000 »	
13	France. . . . .	58,000 »	
14	Grande-Bretagne. . . . .	58,000 »	
15	Italie. . . . .	38,000 »	
16	Japon . . . . .	38,000 »	
17	Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	15,000 »	941,650 »
18	Mexique. . . . .	50,000 »	
19	Pays-Bas . . . . .	38,000 »	
20	Persæ . . . . .	30,000 »	
21	Portugal . . . . .	25,000 »	
22	Roumanie . . . . .	25,000 »	
23	Russie . . . . .	58,000 »	
24	St-Siège . . . . .	26,000 »	
25	Serbie . . . . .	25,000 »	
26	Suisse . . . . .	15,000 »	
27	Turquie. . . . .	50,000 »	
28	Traitements des conseillers et secrétaires . . . . .	167,500 »	
	<b>À REPORTER. . . . fr.</b>		<b>1,432,650 »</b>

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.		1,452,680 »
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	CONSULATS.		
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi . . . . .	784,900 »	784,900 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	FRAIS DE VOYAGE.		
30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .	180,000 »	180,000 »
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris . . . . .	14,000 »	228,145 »
32	Traitement de drogman, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences . . . . .	91,145 »	
33	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . .	100,000 »	
34	Frais de chancellerie . . . . .	23,000 »	
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	50,000 »	50,457 23
36	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1895, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves . . . . .	457 28	
	A REPORTER. . . . . fr.		2,676,132 28

## BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	. . . . .	2,076,132 28
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	COMMERCE, ÉMIGRATION.		
37	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie . . . . .	80,000 »	} 142,835 »
38	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque . . . . .	20,000 »	
59	Service de l'émigration . . . . .	26,000 »	
40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers . . . . .	6,835 »	
41	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international. . . . .	10,000 »	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRÉRÉES.		
42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	3,000 »	} 4,000 »
43	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. . . . .	1,000 »	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . . fr.	. . . . .	2,822,965 28

## ANNEXE.

## TABLEAU

des augmentations et des diminutions proposées au projet de Budget amendé  
du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1898.

Numéros des articles		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS PAR LE PROJET		DIFFÉRENCES.	
anciens.	nouveaux.		amendé.	primitif.	Augmentations.	Diminutions.
		<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>				
		—				
		CHAPITRE PREMIER.				
		ADMINISTRATION CENTRALE.				
2	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours . . . . .	387,500 »	354,500 »	33,000 »	•
		CHAPITRE V.				
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.				
32	•	Traitement d'un commis de chancellerie à Constantinople . . . . .	»	6,000 »	•	6,000 •
33	32	Traitements des drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences. . . . .	91,145 »	82,245 »	8,900 •	•
		CHAPITRE VI.				
		MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.				
36	35	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . .	50,000 »	60,000 »	»	10,000 •
			528,645 »	502,745 »	41,900 »	16,000 •
			AUGMENTATION. . . .fr.		25,900 »	